



I DÉFIS POUR LE FUTUR ...

POPULATION CROISSANTE ET VIEILLISSANTE

La population continue d'augmenter en Valais. Le taux de croissance y est supérieur à la moyenne nationale. Jusqu'en 2035, l'Office fédéral de la statistique prévoit une augmentation d'environ 20.000 personnes dans le canton du Valais, dont la population atteindrait alors 343'000 habitantes et habitants. Près de 30 % de celle-ci aurait plus de 64 ans. A l'intérieur du canton, on observe un déplacement de la population des vallées latérales et des espaces ruraux vers les agglomérations de la plaine.



© Christian Laubacher

ACCROISSEMENT DU BIEN-ÊTRE, ÉVOLUTION DES EXIGENCES

Avec l'accroissement du bien-être, les exigences sur l'habitat évoluent également. La surface d'habitation moyenne par personne en Suisse a augmenté de 34 m² (1980) à 44 m² (2000). La pression de l'urbanisation reste élevée.



© Christian Laubacher

DYNAMIQUE DIFFÉRENCIÉE, CONCENTRATION SUR UNE PETITE SURFACE

La dynamique de développement économique et démographique varie entre les différentes régions du Valais. Ces 10 dernières années, alors que l'accroissement de la population se concentrait principalement dans le Chablais et dans la plaine du Rhône, certaines vallées latérales, surtout dans le Haut-Valais, luttent contre une perte croissante de population. Actuellement, 70 % de la population ainsi que la plupart des activités économiques dans les secteurs de l'industrie et des services se concentrent dans la plaine du Rhône, sur à peine 6 % du territoire du canton.



© Christian Laubacher

MOBILITÉ CROISSANTE

Les prévisions pour le trafic au niveau national vont vers une croissance continue de l'ensemble du trafic. Les infrastructures de transport atteignent leur limite. Malgré leurs caractéristiques rurales, toutes les régions du canton sont en principe bien accessibles. Environ 80 % de la population du Valais peut accéder en moins de 25 minutes à la gare de l'un des centres urbains de la plaine (accessibilité par le trafic individuel motorisé).

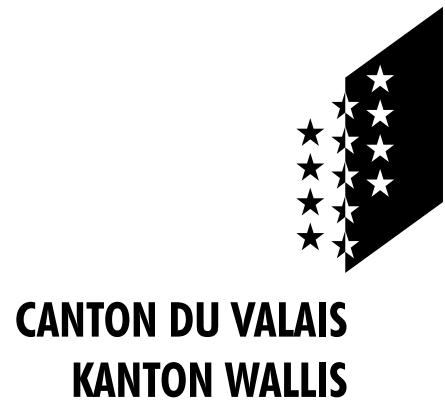


© Canton du Valais

... PENSER LE TERRITOIRE

L'aménagement du territoire est indispensable pour relever ces enjeux. A l'avenir, il s'agira de concevoir la croissance de l'urbanisation de manière qualitative, principalement à l'intérieur des limites d'urbanisation existantes et de la coordonner au niveau régional. Il faudra davantage développer des offres en logements et des formes d'urbanisation adaptées aux person-

nes âgées. La connexion du canton et de ses espaces aux infrastructures de transport nationales et internationales doit être garantie et encore améliorée. Pour ce faire, il est plus important que jamais de réfléchir de manière transfrontalière et de collaborer sur le niveau intercommunal.

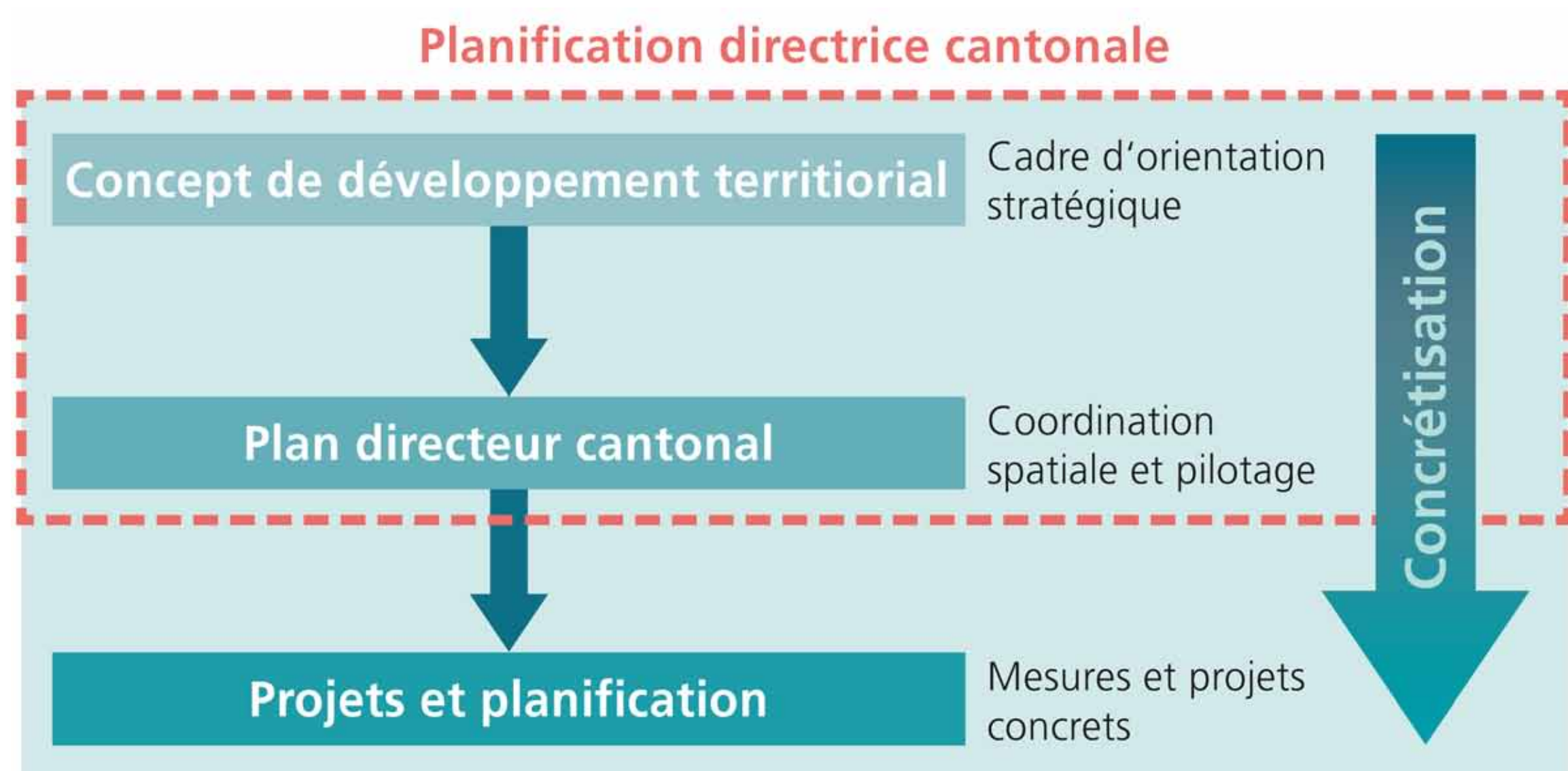


II PROJET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL 2020

«Développement territorial (DT2020) : pour un Valais innovant, conscient de l'importance d'une utilisation responsable de son espace vital.»

Jean-Michel Cina
Chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire

Dans le cadre du projet «Développement territorial 2020», le Canton du Valais a initié en 2010 déjà l'élaboration des principes directeurs pour une politique de développement territorial durable, équitable et cohérente, et ce afin de répondre aux enjeux existants.



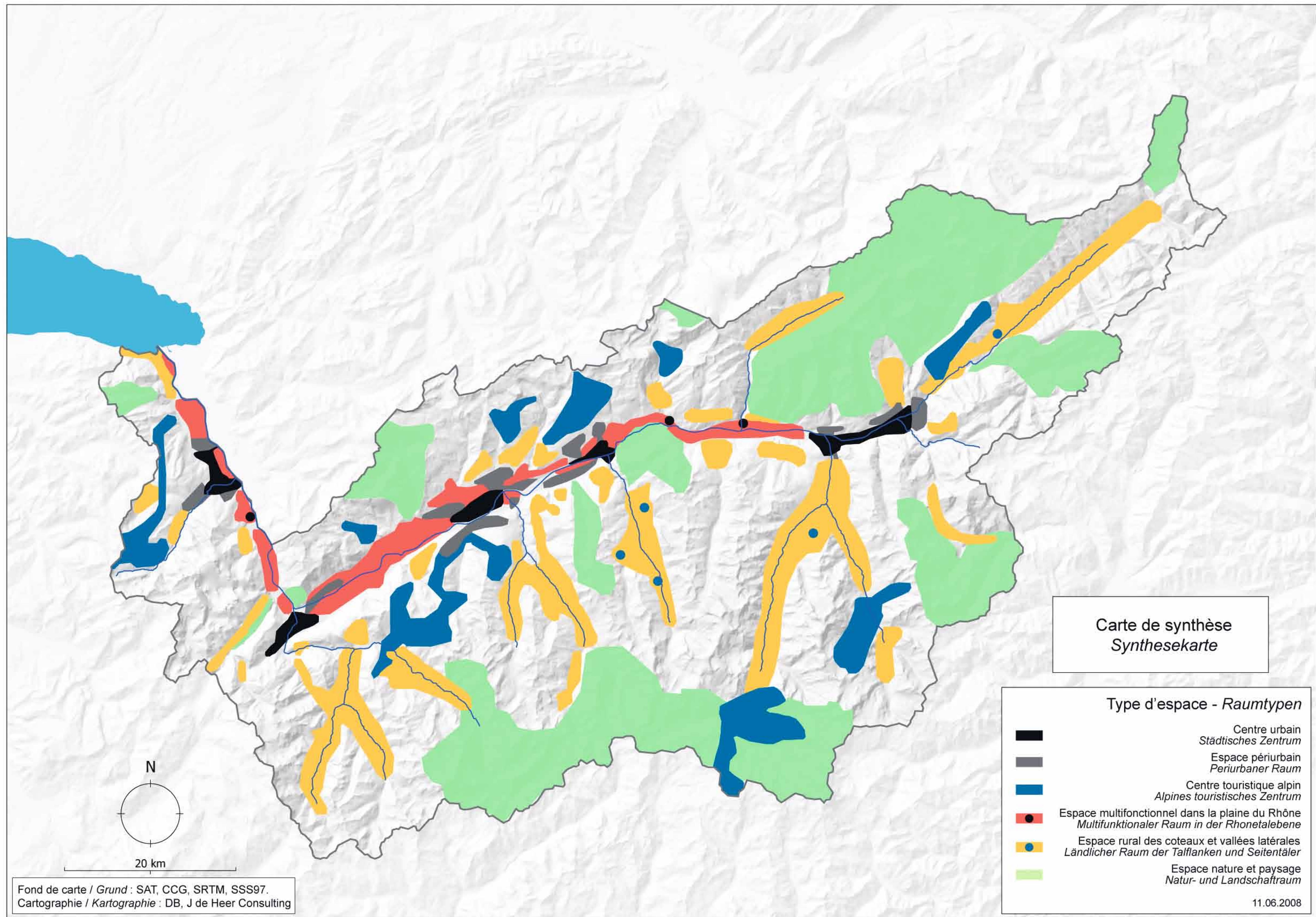
PLAN DIRECTEUR CANTONAL – CONTRAIGNANT POUR LE CANTON ET LES COMMUNES

Le rôle du plan directeur cantonal est de coordonner les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire en tenant compte du développement souhaité. Il apporte une contribution concrète à l'utilisation modérée du sol et à l'urbanisation harmonieuse du pays et constitue en cela un instrument important pour atteindre les objectifs du gouvernement. Il fournit les lignes directrices pour le développement territorial de l'ensemble du canton. Le plan directeur de 1989, actuellement en vigueur, est entièrement révisé, afin de répondre notamment aux nouvelles exigences fédérales.

UN CONCEPT CANTONAL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le concept de développement territorial fait partie de la planification directrice cantonale et représente un nouvel instrument pour le canton. En se basant sur les objectifs d'aménagement du territoire de 1993, il fournit le cadre d'orientation pour la coordination des activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire et fixe l'orientation du développement territorial du canton et de ses différents espaces. Il laisse en outre une marge de manœuvre ouverte pour la concrétisation ultérieure du développement territorial souhaité dans ces espaces. Celle-ci s'effectue d'une part dans le plan directeur cantonal et d'autre part par le biais des communes dans le cadre de la planification directrice communale et intercommunale ainsi que des plans d'affectations.

En 2009, dans le cadre du «Projet de territoire Valais-Wallis», six types d'espaces différents avaient déjà été définis, avec la participation de tous les acteurs concernés (cf. ill.). Chaque espace a développé ses caractéristiques et acquis son identité propre. Il en résulte une très grande diversité au niveau cantonal, ce qui représente une force pour le canton du Valais. Elaboré sur la base de cette analyse de la situation, le concept cantonal de développement territorial sera intégré à la partie stratégique de la planification directrice cantonale.



Carte de synthèse «Projet de territoire Valais-Wallis», 2009